

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville du Lac St-Joseph, tenue en date du 21 mars 2005, à 20h00, au Centre Brûlart, 1229, rue Chanoine Morel, à Sillery.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Blouin, maire
- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCES MOTIVÉES:

- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Robert Simard, conseiller

7058- Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux nombreux contribuables présents.

7059 - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 21 mars 2005 en y ajoutant toutefois les sujets suivants :

- Demande de dérogation mineure au 1038, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph (7071)

7060 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance régulière du 21 février 2005

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal tenue en date du 21 février 2005.

7061 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2005;
- Réconciliation bancaire au 28 février 2005;
- Rapport budgétaire au 28 février 2005;

7062 - Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2005-068 à 2005-091, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

7063– Demande de dérogation mineure au 284, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure de Monsieur Louis Roy dont la propriété est sise au 284, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

7064 – Camp Larouche

Monsieur Jacques Tessier nous transmet les informations obtenues de Monsieur Louis Garneau. Ce dernier fait actuellement des démarches afin de créer un regroupement de gens d'affaires qui subventionneraient les réparations à faire au Camp Larouche. Il est en attente du coût de location du centre de la part du ministère des Ressources naturelles. Il n'y a pas d'autres développements pour le moment et nous reportons ce point à la prochaine réunion.

7065 – Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Il est proposé par le conseiller Jacques Tessier, appuyé par le conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de février 2005.

7066 – Lettre reçue du Cabinet du ministre des Ressources naturelles

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte d'une lettre reçue du Cabinet du ministre des Ressources naturelles et datée du 17 février 2005.

7067 – Correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier.

7068 – Adoption du Règlement numéro 05-173

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, soumet pour adoption le règlement numéro 05-173 décrétant un amendement au règlement portant le numéro 93-111 concernant les exigences pour l'obtention d'un permis pour la constructions, la reconstruction ou la modification d'une installation septique.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement #05-173 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro #05-173, tel que rédigé.

7069 – Adoption du Rapport financier au 31 décembre 2004

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le rapport financier au 31 décembre 2004.

7070 – Adoption du Plan d'action 2005 concernant la sécurité nautique et l'utilisation des embarcations sur le Lac St-Joseph

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Plan d'action 2005 concernant la sécurité nautique et l'utilisation des embarcations sur le Lac St-Joseph et la Rivière-aux-Pins.

7071 – Demande de dérogation mineure au 1038, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure de Monsieur Alain Drolet dont la propriété est sise au 1038, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

7072 - Période de questions

Monsieur Blouin désire lire une lettre reçue de Monsieur Jean La Perrière concernant la réfection de la route mais Monsieur Jacques Tessier s'y oppose fortement. Me Léonce E. Roy reprend en disant que le Maire doit lire la correspondance. Une discussion s'ensuit et le Maire Blouin en fait la lecture.

Par la suite, Monsieur Louis Germain prend la parole pour déclarer qu'il trouve que le dialogue est peu sérieux entre le maire et les conseillers et que les citoyens trouvent que la situation est difficile pour tous. Le conseiller O'Donnell Bédard répond que tout le monde fait du bénévolat et que tous les conseillers font de leur mieux pour gérer la ville. Ils veulent une gestion plus moderne de la ville tout en conservant nos acquis. Tous les conseillers s'entendent bien mais le maire ne veut

pas s'entendre avec les conseillers. **Monsieur Charest** répond que les citoyens apprécient le travail de tous mais qu'on préférerait qu'il y ait plus d'harmonie au sein du Conseil.

Monsieur Jean La Perrière prend la parole et suggère un plan quinquennal de \$100,000. par année pour réparer la route.

Monsieur Gilles Picard demande à son tour s'il ne serait pas possible de demander aux citoyens de mettre un peu moins d'éclairage sur leur terrain puisque nous sommes en campagne et qu'il y a certains propriétaires qui ont des lumières beaucoup trop fortes qui dérangent. On pourrait peut-être mettre une heure limite afin de pouvoir profiter des belles soirées.

Monsieur Jacques Coulombe pose également une question concernant la descente à bateaux. Il faudrait réparer la descente d'ici deux semaines puisque la période est idéale pour le faire. Monsieur Jacques Tessier suggère de s'en occuper avec Monsieur Coulombe.

Il est également demandé que lors d'un prochain communiqué aux citoyens, il soit indiqué que chacun devrait inscrire son numéro de porte près de son entrée afin de faciliter la tâche des ambulanciers et pompiers qui perdent parfois du temps précieux à chercher les adresses.

On suggère enfin qu'un président d'assemblée soit nommé pour que les réunions se déroulent dans l'ordre.

7073– Levée de la séance

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h45.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Raymond Blouin
Maire